

DSC
Service
Social
Etudiants

Campus du Solbosch
Av. F. Roosevelt, 50 CP 185
1050 Bruxelles
+32 (0)2 650 20 14
sse@ulb.be

**DEMARCHES A SUIVRE POUR INTRODUIRE
UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SERVICE SOCIAL ÉTUDIANTS
ANNEE ACADEMIQUE 2022-2023
du 22 août 2022 au 28 avril 2023**

1) Rendez-vous sur votre portail Mon ULB, dans la rubrique

[Mon dashboard](#) ▾ [Mes études](#) ▾ [Mon secrétariat virtuel](#) ▾ [Ma faculté](#) ▾ [Mes services](#) ▾ [Besoin d'aide?](#)

[MonULB \(Students\)](#) > [Mon secrétariat virtuel](#) > [Ma situation financière](#) > [Ma demande d'aide financière](#) > dossier au Service social étudiants

- 2) Remplissez le **questionnaire** afin de savoir si vous entrez dans les critères d'accès à notre service.
- 3) Si vous répondez à l'ensemble des critères d'accès, vous pouvez compléter le **formulaire** de demande d'aide financière.
- 4) Une fois ce formulaire complété, vous serez redirigé vers une plateforme pour numériser tous les documents nécessaires.

Une fois le formulaire complété ET tous les documents numérisés, veuillez envoyer un mail à l'adresse suivante : sse@ulb.be

NB : sans l'envoi de cet email, votre demande ne sera pas traitée !!!

Veillez indiquer dans votre mail :

- Nom, prénom et numéro de matricule ULB
- Votre numéro de téléphone
- L'objet de votre demande

Attention, les demandes d'aides financières sont à envoyer

à partir du 22/08/2022

Aucune demande ne sera traitée avant cette date !

LISTE DES DOCUMENTS A NUMERISER SUR VOTRE PORTAIL MONULB**Etudiants de nationalité belge ou assimilés belges**

Après avoir complété le formulaire, tous les documents demandés ci-dessous sont à numériser dans l'onglet

[Mon dashboard](#) ▾ [Mes études](#) ▾ [Mon secrétariat virtuel](#) ▾ [Ma faculté](#) ▾ [Mes services](#) ▾ [Besoin d'aide?](#)

[MonULB \(Students\)](#) > [Mon secrétariat virtuel](#) > [Ma situation financière](#) > [Ma demande d'aide financière](#) > dossier au Service social étudiants

- Une composition de ménage récente de la commune dans laquelle je réside. Elle doit être datée entre le **1^{er} juillet 2022 et le 31 octobre 2022**.
- Une copie **recto-verso** de ma carte d'identité.
- Une vignette de la mutuelle.
- Les **preuves de paiement** de mes abonnements STIB - De Lijn – TEC – SNCB.
- Une copie de ma carte bancaire.
- La preuve d'achat de mon abonnement ULB Sport **2022-2023** (facultatif).
- **TOUS** les avertissements extrait de rôle **EXERCICE D'IMPOSITION 2021 – REVENUS 2020 des personnes majeures figurant sur la composition de ménage** (excepté les frères et sœurs).
- **Si j'ai introduit une demande d'allocations d'études à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) :**
 - L'**accusé de réception** reçu par mail de la part de la FWB **ou preuve d'envoi par recommandé** si demande faite via courrier postal.
 - La notification avec la **décision définitive** **si** elle est déjà connue (positive ou négative).
 - La **preuve d'envoi** (récépissé postal) de votre recours **si** vous en avez introduit un.
- **Si j'ai introduit une demande de bourse auprès d'un autre organisme (ex : bourse provinciale) :**
 - L'attestation de mon statut de boursier **ou** non boursier.
- **Si je réalise un échange (Erasmus) ou un stage durant l'année académique en cours :**
 - Mon contrat de mobilité ou la convention de stage.
 - Mon contrat de bail sur place.
 - Frais de transport.
- La preuve d'inscription de mes frères et/ou sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur pour **2022-2023**.
- **Si mes parents sont divorcés :**
 - Le jugement ou tout document attestant de la participation financière du parent dont je ne suis pas à charge (jugement du Tribunal de la famille, extrait de compte, attestation du SECAL, ...).

DSC
Service
Social
Etudiants

Campus du Solbosch
Av. F. Roosevelt, 50 CP 185
1050 Bruxelles
+32 (0)2 650 20 14
sse@ulb.be

- Attestation sur l'honneur à faire compléter par les parents (**une par parent**).
- ⇒ [Attestation disponible en cliquant ICI](#)
- Attestation de revenus : Mutuelle / chômage (récente avec montants et dates).
- Attestation de revenus non soumis à l'impôts : SPF Handicap (avec montants et dates).
- Attestation(s) CPAS : récente avec montant perçus et taux + un extrait de compte avec le **dernier** versement perçu.
- Bilan comptable 2020 (**uniquement** pour les parents indépendants).
- Toute preuve attestant d'un changement de situation financière **depuis 2020** (pension, chômage, acte de décès, ...).
- Un résumé de ma situation **financière et familiale**. Vous devez personnellement rédiger un document où vous expliquez votre situation actuelle.

Uniquement pour les étudiants kotteurs !

NB : est considéré comme « kotteur », l'étudiant belge ou assimilé belge qui a un logement étudiant car le domicile familial est trop éloigné du campus.

- **Documents kot :**
 - Le contrat de bail (**dans son intégralité**).
 - La preuve de paiement des **3 derniers** mois de loyer **ou** de la garantie locative si j'y réside depuis moins de 3 mois.
 - Une facture internet de moins de 3 mois (celle du kot !).
 - Une attestation reprenant le **montant global** des allocations familiales payées **pour la fratrie** **ou** un extrait de compte avec le **dernier** versement perçu.
- **Documents domicile familial**
 - **Si parent(s) propriétaires(s)** : le tableau d'amortissement du prêt hypothécaire **ou** la fiche fiscale 281.61 **et** le précompte immobilier.
 - **Si parent(s) locataire(s)** : le contrat de bail + un extrait de compte avec le **dernier** loyer payé.
 - Les derniers décomptes des consommations **annuelles**, reçus après le relevé des compteurs : eau **et** gaz/ électricité. (pas de facture mensuelle svp !)
 - Si d'application : factures mazout/pellet (une année complète).